

AVIS D'ÉLECTION

VÉRIFICATEUR # 2

(Fin du mandat septembre 2023)

À TOUS LES MEMBRES,

Prenez avis, qu'il y aura une élection au poste de vérificateur # 2 le mardi 3 novembre 2020 et jeudi 5 novembre 2020. Si un deuxième tour est nécessaire, il se tiendra les 10 et 12 novembre 2020.

La période de mise en candidature se tiendra du lundi 19 octobre 2020 au vendredi 23 octobre 2020 de **7 h 00 à 15 h**.

Un (1) membre est élu comme vérificateur par tous les membres du syndicat.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu cinquante pour cent (50 %) plus un (1) de voix en excluant les votes annulés.

S'il y a plus de deux (2) candidats et qu'au premier tour de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue (50 % + 1) excluant les votes annulés, les deux (2) candidats ayant le plus de votes vont au deuxième (2^e) tour de scrutin.

S'il y a six (6) candidats et plus à un poste et si l'addition des votes pour les deux premiers candidats n'atteint pas cinquante pour cent (50 %) plus un (1), les trois candidats ayant obtenus le plus de votes passent au deuxième tour de scrutin.

Procuration

Un membre absent pendant toute la durée de la période de mise en candidature peut mandater un membre pour déposer son bulletin de mise en candidature en son nom pendant la période prévue aux présents statuts.

Dans ce cas, le membre absent doit remplir le formulaire de procuration prévu à cet effet et disponible en version papier et électronique au bureau de la personne salariée employée de bureau du syndicat.

Si un salarié est absent lors des journées de votation, il aura le droit de voter par anticipation au bureau de la secrétaire (salariée CSN) les 26, 28, 29, 30 octobre 2020 de 7h à 15h.

Un membre doit se porter candidat (pas plus d'un poste) en demandant à la secrétaire du syndicat (salariée CSN - Hélène) un bulletin de mise en candidature où il inscrit clairement son nom et prénom, le poste qu'il convoite, un message électoral contenu dans l'espace prévu à cet effet, une photo format passeport, le prénom et le nom en lettres moulées et la signature de cinq (5) appuyeurs qui sont membres du syndicat ainsi que la date et la signature du candidat.

Une fois rempli, le bulletin de mise en candidature d'un candidat doit être remis par ce dernier, en main propre, pendant la semaine de mise en candidature, au secrétaire d'élection, entre 7 h et 15 h, au bureau de la personne salariée employée de bureau du syndicat.

LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION EST JOSÉE RIOUX (ÉQUIPE 300).
LES SCRUTATEURS SONT ÉRIC FERLAND (ÉQUIPE 200) ET ALAIN TESSIER (ÉQUIPE 200)

Josée Rioux
Présidente d'élection
13 octobre 2020